

Aménagement intérieur du bâtiment C de l'IUT Site Gratte-Ciel

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	22022TMS304TRA
Date limite de remise des plis	15 / 10 / 2025 à 12 heures
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Université Claude Bernard Lyon 1

Pôle Finances, Achats, Pilotage - Direction des Achats

Représentant : Université Claude Bernard Lyon 1

Adresse :

Bâtiment Julie Victoire Daubié

43 boulevard du 11 novembre 1918

69622 Villeurbanne Cedex

Courriel : achats@univ-lyon1.fr

La personne en charge du dossier est : Mme Brigitte LOPEZ

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Aménagement intérieur du bâtiment C de l'IUT Site Gratte-Ciel**

Réaménagement des niveaux RDC (hors bibliothèque) et R+4 (hors sanitaires) du bâtiment C de l'IUT

Code CPV	Libellé CPV
----------	-------------

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Aménagement intérieur du bâtiment C de l'IUT Site Gratte-Ciel
 Acheteur	Université Claude Bernard Lyon 1
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	8 lots
 Lieu d'exécution	17, rue de France - 69100 Villeurbanne
 Délai	Délai global de 9 mois
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	$P = V \times R / 1000$
 Variation des prix	Révisibles
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 7 lots :

Objet, délai
Lot n°2 : Démolition - Curage : <i>Démolitions des parois intérieures pour s'adapter au futur aménagement. Dépose de plafonds, carrelage, blocs portes.</i> , 4 mois à compter de la notification du contrat (CPV 45111100-9 : Travaux de démolition)
Lot n°3 : Menuiserie intérieure : <i>Mise en place de nouvelles menuiseries dans le nouvel aménagement et du nouveau mobilier.</i> , 7 mois à compter de la notification du contrat (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie)
Lot n°4 : Cloisons - Plafonds - Peinture - Carrelage : <i>La réalisation du nouveau cloisonnement et des divers aménagements intérieurs tels que les plafonds, les sols souples, les peintures etc.</i> , 7 mois à compter de la notification du contrat (CPV 44115800-7 : Aménagements intérieurs de bâtiment)
Lot n°5 : Sol souple : <i>La réalisation du nouveau cloisonnement et des divers aménagements intérieurs tels que les plafonds, les sols souples, les peintures etc.</i> , 9 semaines à compter de la notification du contrat (CPV 44112200-0 : Revêtements de sol)

Objet, délai

Lot n°6 : CVC - Plomberie : *La redistribution des réseaux de chauffage-ventilation.*, 7 mois à compter de la notification du contrat

(CPV 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation - 45332000-3 : Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation)

Lot n°7 : Electricité : *La redistribution des réseaux électriques.*, 7 mois à compter de la notification du contrat

(CPV 09332000-5 : Installation solaire - 09331000-8 : Panneaux solaires)

Lot n°8 : Ascenseur : *Remplacement de l'ascenseur existant.*, 2 mois à compter de la notification du contrat

Le lot n°1 désamiantage n'est pas compris dans la présente consultation. – L'université passera commande directement auprès du titulaire de l'accord-cadre à bons de commande

■ Condition d'exécution à caractère social

Le présent marché est soumis à une condition d'exécution sociale visant à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des publics qui en sont éloignés. Les modalités de mise en œuvre sont définies à l'article 6.3 du CCAP.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Déroulé et planning indicatif de la consultation :

	Publication de la consultation	Septembre 2025
	Date de remise de l'offre par le candidat	Octobre 2025
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Octobre 2025
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	Octobre / novembre 2025
	Classement des offres et attribution du contrat	Novembre 2025
	Information des candidats non retenus	Novembre 2025
	Signature et notification du contrat	Décembre 2025
	Démarrage des prestations	Décembre 2025

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

■ Dossier de consultation :

Les pièces du dossier de la consultation sont indiquées dans l'annexe intitulée « *Liste des pièces* ».

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

La visite des bâtiments est fortement recommandée, les candidats devront au préalable contacter :

Xavier MARIMOUTOU
Courriel : xavier.marimoutou@univ-lyon1.fr

Les visites sont prévues :

- Le 23 septembre de 13h à 17h
- Le 30 septembre de 13h à 17h

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.
Le marché ne comprend pas de prestations supplémentaires.

■ **Conditions de participation des candidats**

Le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés solidaires.
- soit avec des prestataires groupés conjoints.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître de l'ouvrage, pour l'exécution du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché (articles R.2142-19 à R.2142-27 du code de la commande publique).

Lors de la conclusion du marché, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander la modification de la forme du groupement au regard d'une différence notable dans la nature des prestations ou d'un important écart économique dans la taille des partenaires.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

- Pièces à fournir pour la candidature

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) simplifié pour présenter leur candidature. Ces documents sont **disponibles gratuitement sur le site** : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Ils permettent de renseigner les pouvoirs adjudicateurs sur les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à <u>l'article R2143-3 du code de la commande publique</u>	1 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.	À fournir
	2 - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux <u>articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique</u> notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies <u>aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail</u>	À fournir ou à indiquer dans le DC1
Les conditions relatives aux capacités économiques et financières prévues à <u>l'article R2142-6 à -12 du code de la commande publique</u>	3 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.	À fournir ou à indiquer dans le DC2
Les conditions relatives aux capacités techniques et professionnelles prévus aux <u>articles R2142-13 et -14 du code de la commande publique</u>	4 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	À fournir ou à renseigner dans la partie G du DC2
	5 – Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature	À fournir ou à indiquer dans le DC2
	6 - Liste des principaux travaux similaires effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.	À fournir ou à renseigner dans la partie G du DC2
	7 Habilitations en sous -section 4 pour le lot 2	A fournir

Les conditions relatives aux capacités techniques et professionnelles prévus aux <u>articles R2142-13 et -14 du code de la commande publique</u>	8 – Certificats de qualification indiqués ci-après (ou références équivalentes) :			
	<i>Lot</i>	<i>Libellé du lot</i>	<i>Qualifications</i>	<i>Effectifs</i>
	2	Démolition - Curage	Qualibat 1161	EFF2
	3	Menuiserie intérieure	Qualibat 4312	EFF2
	4	Cloisons - Plafond – Peinture - carrelage	Qualibat 4131 – 6111 -	EFF2
	5	Sol souple	Qualibat 6223	EFF2
	6	CVC - Plomberie	5111	EFF2
	7	Electricité	Qualibat 5912 / MGTI / CFMGTI1	EFF2
	8	Ascenseur	Sur références	EFF 2
Le cas échéant, le candidat doit fournir l'adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder.				
Les pouvoirs adjudicateurs appliquent le principe « Dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.				
Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.				

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si les pouvoirs adjudicateurs constatent que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, ils peuvent décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

- o Pièces à fournir pour l'offre

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Documents
<i>Acte d'engagement à compléter</i>
<i>Décomposition du prix global et forfaitaire</i>
<i>Note méthodologique suivant cadre de réponse fourni</i>
<i>Récépissé de visite (dûment rempli, daté et signé)</i>

NOTA : L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au Cahier des Clauses Administratives Particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement en cochant la case prévue à cet effet.

Au cas où la case ne serait pas cochée, l'acheteur considère que le titulaire renonce au bénéfice de l'avance.

La signature de l'acte d'engagement n'est pas requise à ce stade de la consultation. Seule l'entreprise qui se verra attribuer le marché remettra un acte d'engagement signé.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à la Direction des achats de l'Université.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format PAdES exclusivement.

■ **Protection des données personnelles :**

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire

du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Eric HIBST ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-1 à R2152-10 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 et donnera lieu à un classement des offres.

En application de l'article R2161-4 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018, le pouvoir adjudicateur pourra étudier le dossier relatif à l'offre avant le dossier relatif à la candidature afin d'éviter de demander inutilement les pièces de candidatures éventuellement manquantes à tous les candidats.

■ Sélection des candidatures

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lots 2-3-4-5-6-7-8

Critères d'attribution (Possibilité de proposer d'autres critères que ceux énoncés ci-dessous)	Pondération
1. Valeur technique	40
Effectif dédié et compétences de l'équipe affectée à l'opération	10
Moyens matériels spécifiquement mis à disposition pour le chantier	5
Modalité d'organisation des travaux (méthodologie de réalisations des travaux, prise en compte des spécificités du chantier, observation sur le planning, accès, interaction avec les autres corps d'état et les occupants, ...)*	25
2. Valeur environnementale	20
Méthodologie de gestion des déchets (tri, lieu de stockage, modalités d'évacuation et de traitement.)	10
Réduction des nuisances de chantier	10
3. Prix des prestations	40

* L'attention des entreprises est portée sur le fait que les travaux de la présente opération font suite à la rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment, dont les ouvrages ont été réceptionnés le 13/06/25 (liste non exhaustive : Isolation des façades, menuiseries extérieures, habillages des tableaux intérieurs et extérieurs, installations de CVC, luminaires, faux-plafonds, ouvrages de serrurerie). Il est impératif que ces ouvrages soient protégés et préservés dans leur intégralité, ce à quoi en répondant à la présente consultation, les entreprises s'engagent.

La méthodologie des travaux retenue par l'entreprise précisera les dispositions prises, tant matériellement que vis-à-vis de son personnel et sous-traitants éventuels, pour assurer cet engagement.

Modalités de calcul des notes :

Chaque sous-critère mentionné dans le tableau ci-dessus est noté sur 5. À la note obtenue, on applique un coefficient multiplicateur afin d'obtenir le nombre de points indiqués dans la colonne « pondération ». Les critères sont notés de la manière suivante :

- 0 Information non communiquée ou non pertinente ;
- 1 Document/ information partiel(le) et insuffisante dans son contenu ;
- 2 Document/ information généraliste ;
- 3 Document / information conforme aux cahiers des charges mais incomplet(e)
- 4 Document / information détaillé(e), conforme aux cahiers des charges
- 5 Document / information exhaustif (ve), offre avec plus-value

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ Régularisation des offres :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Négociations :

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat ni sur les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les trois candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation. Par conséquent les candidats sont invités à remettre leur meilleure proposition financière dès le stade de la remise des offres.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
1. Attestation congés payés et au chômage-intempéries	Certificat attestant le respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries
2. Attestation d'assurance de responsabilité civile	Attestation de l'année en cours.
3. Attestation d'assurance de responsabilité décennale	Attestation de l'année en cours.

Document	Descriptif
4. Attestation PRO BTP	Certificat attestant du respect de cotisation auprès la caisse PRO BTP.
5. Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
6. Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
7. Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
8. Le Relevé d'Identité Bancaire	
9. Liste nominative des travailleurs étrangers	Pour les marchés d'une valeur égale ou supérieure à 5 000 €, liste nominative des travailleurs étrangers, précisant la nationalité, la date d'embauche ainsi que le type et le n° de l'autorisation de travail
10. Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

Les pièces doivent obligatoirement être déposées régulièrement jusqu'à la fin de l'exécution du marché, sur le site e-attestations (inscription gratuite).

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Lyon
 184 rue Duguesclin
 69433 Lyon Cedex
 Téléphone : 04 87 63 50 00
 Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr
 Télécopie : 04 87 63 52 50
 Site internet : lyon.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Eric HIBST ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Le titulaire et l'acheteur qui, à l'occasion de l'exécution du contrat, ont connaissance d'informations ou reçoivent communication de documents signalés comme présentant un caractère confidentiel, sont tenus de prendre toutes mesures nécessaires afin d'éviter que ces informations ou documents ne soient divulgués à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable au traitement de données à caractère personnel éventuellement mis en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)